

Jeudi 11 mars 2010 - 12:25

Une conférence de presse de la CGT sur les ARS interdite au ministère de la santé

PARIS, 11 mars 2010 (APM) - Le ministère de la santé a interdit une conférence de presse que prévoyait d'organiser la fédération CGT des affaires sanitaires et sociales sur les agences régionales de santé (ARS) dans ses locaux, a constaté jeudi l'APM.

Le syndicat avait annoncé l'organisation de cette conférence de presse le 3 mars, dans une invitation adressée par messagerie électronique aux rédactions.

Dans le cadre de la mise en place des ARS, la CGT avait prévu d'exposer pourquoi elle considère la disparition des Drass et des Ddass "comme une mauvaise réforme" et devait insister sur "les conditions désastreuses" dans lesquelles les ARS se mettent en place.

Plusieurs autres intervenants étaient prévus, parmi lesquels le Pr André Grimaldi, du Mouvement de défense de l'hôpital public (MDHP), le Dr Patrick Pelloux, président de l'Association des médecins urgentistes de France (Amuf), et Michel Chauvière, sociologue au CNRS.

Devaient aussi s'exprimer l'ancien président de la Fédération des mutuelles de France (FMF), Daniel Le Scornet, et un représentant de la Coordination nationale des comités de défense des petits hôpitaux et maternités.

A l'arrivée des intervenants et de la presse devant le ministère jeudi matin, un responsable de la CGT a annoncé qu'il avait appris la veille au soir la décision de la directrice des ressources humaines du ministère de la santé de ne pas autoriser la tenue de la conférence de presse dans une de ses salles.

Un responsable de la sécurité a confirmé cette décision précisant qu'il avait eu l'ordre de ne pas laisser rentrer six intervenants, dont André Grimaldi, Patrick Pelloux et Michel Chauvière, ainsi que les journalistes.

Le ministère de la santé aurait interdit cette conférence de presse au motif que la réglementation n'autorise pas la tenue d'une telle réunion dans un local syndical, a indiqué un responsable de la CGT.

S'exprimant donc à l'extérieur du ministère, avenue Duquesne, il a protesté contre cette décision soulignant notamment que l'organisation de cette conférence de presse avait été annoncée "il y a 10 jours" et remarquant que des conférences de presse ou des points presse de syndicats du personnel s'étaient déjà tenus au ministère précédemment.

san/eh/APM polsan